

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Une enquête publique unique portant sur les projets de modification n°2 et de révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune d'Altorf se tiendra

**du lundi 20 janvier 2025 à 9h00 au vendredi 21 février à 12h00 en**

Mairie d'Altorf (siège de l'enquête publique)  
12 rue principale - 67120 ALTORF

La Commune d'Altorf est la personne morale responsable du projet, auprès de laquelle des informations peuvent être demandées. Elle est représentée par M. Bruno EYDER, Maire.

Par délibération n°77/2024 du 16/12/2024, le conseil municipal d'Altorf a, à la suite de l'avis conforme de la MRAe (n°MRAe 2024ACGE134 en date du 04/11/2024), décidé de ne pas réaliser d'évaluation environnementale de la modification n°2 de son Plan Local d'Urbanisme.

L'évaluation environnementale de la révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme a fait l'objet d'un avis de la mission régionale de l'Autorité Environnementale joint au dossier d'enquête publique et consultable sur le site internet suivant :

<http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/avis-rendus-sur-plans-et-programmes-r83.html>

Par décision n°E24000126/67 en date du 09/12/2024, Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg a désigné M. Jean-BIEWER, Ingénieur de l'industrie chimique, en qualité de commissaire enquêteur titulaire et M. Jacques MEHL en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Durant l'enquête publique, le dossier de l'enquête publique est consultable :

- sur support papier ou sur un poste informatique, en mairie d'Altorf, aux jours et heures habituels d'ouverture, soit du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 ;
- sur le site internet suivant : *www.altorf.fr*.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations en mairie d'Altorf :

- le lundi 20 janvier 2025 de 09 heures à 12 heures ;
- le jeudi 06 février 2025 de 16 heures à 19 heures ;
- le vendredi 21 février 2025 de 09 heures à 12 heures.

Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra transmettre ses observations et propositions :

- soit en les consignant sur le registre d'enquête coté et paraphé par le commissaire enquêteur et déposé à la mairie ;
- soit en les adressant par courrier à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur au siège de l'enquête publique : Mairie d'Altorf - 12 rue principale -67120 ALTORF ;
- soit en les adressant par voie électronique à l'adresse suivante :

*accueil@altorf.fr*

L'objet du message devra comporter la mention "Enquête publique : observations à l'attention du commissaire enquêteur".

Au terme de l'enquête publique, après étude des demandes formulées lors de celle-ci, des avis des personnes publiques associées et de l'avis du commissaire-enquêteur, les projets de modification n°2 et de révision allégée du PLU seront éventuellement modifiés puis approuvés par le conseil municipal d'Altorf.